



# Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale  
28 mars 2011  
Français  
Original: anglais

---

## Conseil du commerce et du développement

### Commission du commerce et du développement

Troisième session

Genève, 6-10 juin 2011

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

## Ordre du jour provisoire annoté

### I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Rapport des réunions d'experts:
  - a) Rapports des réunions d'experts pluriannuelles:
    - i) Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement;
    - ii) Réunion d'experts pluriannuelle sur les services, le développement et le commerce: aspects réglementaires et institutionnels;
    - iii) Réunion d'experts pluriannuelle sur la coopération internationale: coopération Sud-Sud et intégration régionale;
    - iv) Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports et la facilitation du commerce;
  - b) Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence;
  - c) Rapports des réunions d'experts à session unique:
    - Réunion d'experts sur l'optimisation de la contribution au développement des envois de fonds.
4. Examen de l'évolution du système commercial international et renforcement de sa contribution au développement et à la reprise économique.
5. Intégration des pays en développement dans les chaînes mondiales d'approvisionnement, y compris en ajoutant de la valeur à leurs exportations.

6. Promotion et renforcement des synergies entre les trois piliers.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

## II. Annotations

1. La troisième session de la Commission du commerce et du développement aura lieu du 6 au 10 juin 2011. Conformément au paragraphe 201 de l'Accord d'Accra, la Commission a pour rôle de conduire une concertation sur une ou deux questions déterminées, d'examiner les rapports des réunions d'experts, d'administrer et de recommander pour approbation le programme de travail des réunions d'experts dans son domaine de compétence, et de promouvoir et renforcer les synergies entre les trois piliers.

2. Comme indiqué dans l'ordre du jour provisoire approuvé par le Conseil du commerce et du développement et dans le document TD/B/EX(50)/5, la Commission à sa troisième session examinera notamment l'évolution du système commercial international et la manière dont sa contribution au développement et à la reprise économique peut être renforcée. Elle s'intéressera aussi à l'intégration des pays en développement dans les chaînes mondiales d'approvisionnement, y compris en ajoutant de la valeur à leurs exportations. Par ailleurs, elle considérera les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord d'Accra par le secrétariat, y compris dans les domaines où des synergies auront été réalisées entre les trois piliers.

3. Conformément au paragraphe 190 de l'Accord d'Accra, la Commission à sa troisième session devrait s'efforcer d'aboutir à des résultats plus pragmatiques et de définir des solutions pratiques aux problèmes de commerce et de développement. D'après l'expérience des sessions précédentes, ces résultats pourraient prendre la forme de conclusions concertées.

### Point 1

#### Élection du Bureau

4. L'article 18 du Règlement intérieur des grandes commissions du Conseil du commerce et du développement dispose que chaque commission élit, parmi les représentants de ses membres, 1 président, 5 vice-présidents et 1 rapporteur, en tenant compte de la nécessité d'assurer une représentation géographique équitable. L'article 19 précise que le Bureau de chaque commission se compose de 7 membres, à savoir 4 membres présentés conjointement par les Groupes A et C, 2 membres par le Groupe B et 1 membre par le Groupe D, conformément à l'annexe de la résolution 1995 (XIX), modifiée, de l'Assemblée générale.

5. Conformément au cycle de roulement établi après la neuvième session de la Conférence, le Bureau de la Commission à sa troisième session sera constitué comme suit: président – Groupe A (Afrique); rapporteur – Groupe B; vice-présidents – 3 pour les Groupes A et C, 1 pour le Groupe B et 1 pour le Groupe D.

### Point 2

#### Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

6. L'ordre du jour de la Commission a été établi conformément au paragraphe 204 de l'Accord d'Accra et approuvé par le Conseil du commerce et du développement à sa cinquantième réunion directive, à Genève, le 8 juillet 2010 (par. 35 du Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa cinquantième réunion directive (TD/B/EX(50)/5)).

7. En ce qui concerne l'organisation des travaux de la session, et conformément au paragraphe 205 de l'Accord d'Accra, la session durera cinq jours, dont un jour consacré à des consultations informelles. Les trois premiers jours seront consacrés aux questions de fond de l'ordre du jour, comprenant deux thèmes, et à l'examen des rapports des réunions d'experts et des rapports intérimaires sur l'application des dispositions de l'Accord d'Accra. Après une interruption d'une journée, la Commission examinera, le dernier jour de sa session, les questions institutionnelles inscrites à son ordre du jour et adoptera un résultat concerté.

*Documentation*

TD/B/C.I/14                      Ordre du jour provisoire annoté

### **Point 3**

#### **Rapports des réunions d'experts**

##### **a) Rapports des réunions d'experts pluriannuelles**

8. Au titre du point 3 a) de l'ordre du jour, la Commission examinera les résultats de quatre réunions d'experts pluriannuelles, comme suit:

##### **i) Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement**

*Documentation*

TD/B/C.I/MEM.2/16              Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement sur sa troisième session

##### **ii) Réunion d'experts pluriannuelle sur les services, le développement et le commerce: aspects réglementaires et institutionnels**

*Documentation*

TD/B/C.I/MEM.3/9              Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les services, le développement et le commerce: aspects réglementaires et institutionnels sur sa troisième session

##### **iii) Réunion d'experts pluriannuelle sur la coopération internationale: coopération Sud-Sud et intégration régionale**

9. Le thème examiné par la Réunion d'experts pluriannuelle, à cette session, relève du champ d'activité tant de la Commission du commerce et du développement que de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement. La Réunion d'experts fera donc rapport aux deux commissions.

*Documentation*

TD/B/C.II/MEM.2/9              Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur la coopération internationale: coopération Sud-Sud et intégration régionale sur sa troisième session

iv) **Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports et la facilitation du commerce**

*Documentation*

TD/B/C.I/MEM.1/9 Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports et la facilitation du commerce sur sa troisième session

b) **Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence**

10. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Commission examine normalement le rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence. En 2010, toutefois, conformément à la décision de l'Assemblée générale des Nations Unies, la sixième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives a eu lieu à Genève, et le Groupe intergouvernemental ne s'est pas réuni. Le secrétariat de la CNUCED présentera à la Commission les résultats et le rapport de la Conférence, y compris la résolution qu'elle a adoptée.

*Documentation*

TD/RBP/CONF.7/11 Rapport de la sixième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives

c) **Rapports des réunions d'experts à session unique**

11. Au titre du point 3 c) de l'ordre du jour, la Commission examinera les résultats des réunions d'experts à session unique. Elle souhaitera peut-être aussi examiner des thèmes particuliers pour de futures réunions d'experts à session unique et les recommander au Conseil du commerce et du développement.

- **Réunion d'experts sur l'optimisation de la contribution au développement des envois de fonds**

*Documentation*

TD/B/C.I/EM.4/3 Rapport de la Réunion d'experts sur l'optimisation de la contribution au développement des envois de fonds

**Point 4**

**Examen de l'évolution du système commercial international et renforcement de sa contribution au développement et à la reprise économique**

12. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Commission examinera l'évolution du système commercial international et sa contribution à la croissance, au développement et à la création d'emplois dans les pays en développement. Elle étudiera les interactions qui doivent exister entre le commerce, le système commercial et les politiques pour renforcer la

contribution du système commercial à la création d'emplois et rendre l'intégration des pays en développement dans le système commercial international plus globale et plus durable.

*Documentation*

TD/B/C.I/15 Examen de l'évolution du système commercial international et renforcement de sa contribution au développement et à la reprise économique

### **Point 5**

#### **Intégration des pays en développement dans les chaînes mondiales d'approvisionnement, y compris en ajoutant de la valeur à leurs exportations**

13. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Commission examinera l'évolution des chaînes mondiales d'approvisionnement et la participation des pays en développement à celles-ci. Elle passera en revue les politiques commerciales et les autres politiques économiques qui jouent un rôle important pour l'intégration des pays en développement dans ces chaînes et pour leur progression le long des chaînes de valeur, contribuant au renforcement de leurs capacités de production et d'exportation.

14. L'importance de l'accès à des systèmes de logistique commerciale efficaces comme préalable à une meilleure intégration des pays en développement dans les chaînes mondiales d'approvisionnement sera également analysée. En particulier, les mesures de facilitation du commerce contenues dans les politiques commerciales nationales et régionales pourraient être examinées parallèlement aux politiques qui visent à développer les infrastructures matérielles et institutionnelles susceptibles d'accroître la rentabilité des transactions commerciales.

*Documentation*

TD/B/C.I/16 Intégration des pays en développement dans les chaînes mondiales d'approvisionnement, y compris en ajoutant de la valeur à leurs exportations

### **Point 6**

#### **Promotion et renforcement des synergies entre les trois piliers**

15. La Commission examinera les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord d'Accra par le secrétariat, notamment dans les domaines où des synergies auront été réalisées entre les trois piliers. Des rapports intérimaires seront établis au sujet des paragraphes de l'Accord d'Accra intéressant les travaux de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base, de la Division de la technologie et de la logistique et du Groupe spécial sur les produits de base.

16. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Commission examinera également un rapport oral sur la sixième réunion annuelle du Réseau mondial de banques d'import-export et d'institutions de financement du développement (G-NEXID), réunion qui se tiendra juste avant la session de la Commission.

*Documentation*

TD/B/C.I/17	Rapport intérimaire sur l'application des dispositions de l'Accord d'Accra relatives à des aspects fondamentaux du commerce et du développement
TD/B/C.I/18	Rapport intérimaire sur l'application des dispositions de l'Accord d'Accra relatives aux produits de base
TD/B/C.I/19	Rapport intérimaire sur l'application des dispositions de l'Accord d'Accra relatives aux transports et à la facilitation du commerce
TD/B/C.I/20	Rapport intérimaire sur l'application des dispositions de l'Accord d'Accra relatives aux activités interdivisions de renforcement des capacités

**Point 7****Questions diverses**

17. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Commission voudra peut-être examiner et recommander au Conseil du commerce et du développement pour approbation le ou les thèmes de fond de sa quatrième session.

**Point 8****Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement**

18. Le rapport de la troisième session de la Commission sera soumis au Conseil du commerce et du développement.

---